



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 19 mai 2015

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des Services de
l'Education nationale des Alpes Maritimes

A

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs d'école

s/c Mesdames et Messieurs les Inspectrices
et Inspecteurs de l'Education nationale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Objet : Agréments d'intervenants extérieurs
Circulaire n° 92-196 du 03/07/1992 / B.O. n° 27 du 16 juillet 1992

Direction des
services
départementaux
de l'éducation
nationale
des Alpes-
Maritimes

Division des Elèves
et de l'Action
Educative
Bureau de la vie
scolaire

Affaire suivie par
Virginie VIRE

Téléphone
04 93 72 63 21

Fax
04 93 72 63 61

Mél.
viescolaire06
@ac-nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Je vous rappelle sous forme de tableau synthétique la réglementation relative aux intervenants extérieurs :

	Intervention PONCTUELLE (1 ou 2 interventions dans l'école)	Intervention REGULIERE (au-delà de 3 interventions dans l'école)
Autorisation du Directeur	Toutes activités	Toutes activités
Agrément de la DSDEN	Pour les activités : - EPS rémunéré - EPS à encadrement renforcé	Pour les activités : - EPS - Arts visuels - Education musicale

Je précise que :

- l'autorisation du directeur est un document interne à l'école qui ne fait l'objet d'aucune transmission a priori.
- la demande d'agrément est adressée à l'inspecteur de circonscription qui la transmet au conseiller pédagogique départemental de la spécialité concernée.

Par ailleurs, les renouvellements d'agrément d'intervenant extérieur sont traités en circonscription et ne doivent pas être transmis à la DSDEN.

Je vous remercie de veiller à l'application de cette procédure et d'utiliser les formulaires joints.

Pour l'Inspecteur d'académie et par délégation,
L'Inspecteur de l'Education Nationale,

François TETIENNE

P.J :

- Demande d'agrément d'intervenant extérieur EPS
- Demande d'agrément d'intervenant extérieur Arts visuels et Education musicale
- Exemple de formulaire autorisation directeur